

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

**SECTION I : IDENTIFICATION**

**Nom commerciaux :** Sopra-XPS 30, 35, 40 et 60.

**Utilisation :** Panneau de d'isolation thermique en polystyrène extrudé.

**Fabricant :**

Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

**Distributeurs :**

Soprema Inc.  
44955, Yale Road West  
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3  
CANADA  
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA  
310, Quadral Drive  
Wadsworth (Ohio) 44281  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA  
12251, Seaway Road  
Gulfport (Mississippi) 39507  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 228 701-1900

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24 h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24 h) : 1 800 424-9300

**SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**NOTE D'URGENCE**

Utilisé normalement, ce produit ne présente aucun danger potentiel pour la santé ou l'environnement.

**SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Polystyrène	9003-53-6	60-100	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) 3 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	Non établie
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane <sup>1</sup>	811-97-2	1-5	Non établie	Non établie
Tétrabromobisphénol A bis (2,3-dibromo-2-méthylpropyl éther) <sup>1</sup>	97416-84-7	1-5	Non établie	Non établie
Talc <sup>1</sup>	14807-96-6	1-5	2 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Alcool éthylique <sup>1</sup>	64-17-5	1-5	1000 ppm	Non établie
Dioxyde de carbone <sup>1</sup>	124-38-9	1-5	5000 ppm	30000 ppm
Isobutane <sup>1</sup>	75-28-5	0,1-1	1000 ppm	Non établie
Acide stéarique <sup>1</sup>	57-11-4	0,1-1	10 mg/m <sup>3</sup>	Non établie

1. L'exposition à la substance au-dessus des limites d'exposition n'est pas susceptible de se produire étant donné sa forme (incorporé à l'article) et l'utilisation prévue. La limite d'exposition est donnée à titre de référence seulement.

**Effets de l'exposition à court terme (aigus)**

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Le produit peut causer une irritation mécanique par contact répété avec la peau. Le produit fondu cause des brûlures thermiques.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Le produit n'est pas susceptible de causer d'effets sur les yeux. La poussière peut provoquer une irritation oculaire. Le produit fondu cause des brûlures thermiques.

**INHALATION**

Le produit n'est pas susceptible de causer des effets sur le système respiratoire. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation de la gorge, de la congestion et une légère toux. Les fumées de combustion sont irritantes.

**INGESTION**

Si le produit est utilisé normalement, ce type d'exposition est improbable.

**Effets de l'exposition à long terme (chroniques)**

Aucune information disponible. (1)

**SECTION IV : PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LA PEAU**

S'il y a présence de poussières sur la peau, laver doucement avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec le produit fondu, ne pas tenter d'enlever le produit de la région touchée; rincer avec de l'eau froide. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Ne pas essayer d'enlever le produit des yeux sans aide médicale. Consulter immédiatement un médecin.

**INHALATION**

Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé par les fumées de combustion et rétablir la respiration s'il y a lieu. Consulter immédiatement un médecin.

**INGESTION**

L'ingestion de ce produit est improbable.

**SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**INFLAMMABILITÉ :** Faible inflammabilité

**EXPLOSIBILITÉ :** Sans objet

**POINT D'ÉCLAIR :** Sans objet

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ :** 370°C

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)**

Sans objet

**RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION**

Faible niveau de risque. Le produit peut brûler s'il est en contact avec une flamme ou exposé à une très forte température.

**PRODUITS DE COMBUSTION**

La combustion de ce produit peut produire une épaisse fumée noire. Des fumées et des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Ne pas respirer les fumées. Les substances suivantes peuvent être libérées lors de la combustion : noir de carbone, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et styrène.

## INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle appropriés et approuvés par les normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie à partir d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. Éloigner les panneaux de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les panneaux à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

**MOYENS D'EXTINCTION :** Mousse, poudre chimique, CO<sub>2</sub>, sable.

## SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

### FUITES ET DÉVERSEMENTS

Si le produit chaud est répandu, attendre suffisamment longtemps pour qu'il refroidisse complètement, et le mettre ensuite dans un contenant pour s'en débarrasser. Porter un appareil respiratoire approprié (si cela est nécessaire) et des vêtements de protection. Informer les organismes environnementaux requis. Rincer la zone du déversement avec de l'eau et du savon. Disposer du matériau récupéré selon les normes environnementales locales.

## SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Se laver les mains après utilisation. De la poussière peut être générée durant des opérations de découpage. Utilisez un système de ventilation locale ou générale afin d'éviter l'exposition aux poussières lors du découpage ou du sablage.

### ENTREPOSAGE

Les règles de Défense de fumer – Aucune allumette – Aucun briquet – doivent être respectées. Des traces d'éthanol peuvent être libérées lorsque le produit vient d'être fabriqué. Installer selon les recommandations du manufacturier.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants.

**RESPIRATOIRE :** Si la limite d'exposition aux poussières est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX :** Les lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec coques latérales sont recommandées.

**PIEDS :** Souliers de travail conformes aux normes.

**CORPS :** Si des poussières sont générées en excès pendant les opérations de découpage, porter des manches longues, des vêtements amples, des pantalons longs et des gants, afin de réduire les irritations.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Solide
<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Orange sans odeur
<b>SEUIL DE L'ODEUR :</b>	Aucune information
<b>PRESSION DE VAPEUR (20 °C) :</b>	Sans objet
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	Sans objet
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :</b>	Sans objet
<b>POINT DE RAMOLLISSEMENT :</b>	>100°C
<b>DÉCOMPOSITION :</b>	>135°C
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	Sans objet
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Sans objet
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	30-40 kg/m <sup>3</sup>
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) :</b>	Non soluble
<b>CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :</b>	Non mesurable (0 g/L)
<b>VISCOSITÉ :</b>	Sans objet

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériau est stable. Éviter les sources d'ignition.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Stable.

**INCOMPATIBILITÉ :** Éviter les hydrocarbures aromatiques et les solvants organiques.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Voir Section V.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Non

## SECTION XI : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

En fonction de notre expérience et de l'information disponible, le produit n'est pas nocif pour la santé tant qu'il est manipulé et utilisé selon nos recommandations.

## SECTION XII : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas jeter les résidus dans les drains sanitaires, les drains pluviaux ou les eaux de surface. S'ils venaient à être accidentellement rejetés à l'eau, les résidus flotteraient et se disperseraient avec le vent et le courant. Dans ce cas, retenez les morceaux à l'aide d'une perche et ramassez-les manuellement ou par aspiration. Les ingrédients chimiques de ce matériel ne sont pas prévus pour causer des dommages aux plantes ou animaux aquatiques ou terrestres; cependant, les poissons ou autres animaux peuvent manger ce produit, ce qui peut obstruer leurs voies digestives. (Quelques composantes de ce produit ne sont pas biodégradables).

En cas d'incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les sols, sous-sols, les égouts, les lacs, les rivières. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par l'EPA en vertu de la réglementation du RCRA (É.-U.).

## SECTION XIV : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

**Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.**

## SECTION XV : RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

**LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada.

**TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA) des États-Unis.

**Prop. 65 :** Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

**GLOSSAIRE**

<b>ACGIH :</b>	Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
<b>CAS :</b>	Chemical Abstract Services
<b>CSA :</b>	Association Canadienne de Normalisation
<b>DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :</b>	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
<b>DOT :</b>	Department of Transportation (États-Unis)
<b>EPA :</b>	Environmental Protection Agency (États-Unis)
<b>RCRA :</b>	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
<b>SGH :</b>	Système Général Harmonisé
<b>TLV-TWA :</b>	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps
<b>TMD :</b>	Transport des marchandises dangereuses (Canada)

**Références :**

Fiche de données de sécurité du manufacturier initial

Numéro de la fiche de sécurité : CA U DRU SS FS 223

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca).

**Justification de la mise à jour :**

- Nouveau produit.

**Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou les produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.**